



Cross International

« Le Maine Libre- Allonnes – Sarthe »

L'évènement bénéficie du label OR, attribué par WORLD ATHLETICS.

C'est l'association Maine Sports et Loisirs qui organise le cross international « Le Maine Libre – Allonnes-Sarthe » du 19 au 23 novembre 2025 (club support FFA : Maine Sports Loisirs Athlé-072083)

Les épreuves se déroulent selon les règlements de la FFA sous couvert du Comité Départemental de la Sarthe et de la Ligue des Pays de la Loire

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit auprès de la MAIF (sous le n° 4121633J) une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs bénévoles et des pratiquants.

- Responsabilité " Individuel accident " : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement, car ils participeront à l'épreuve sous leur propre responsabilité.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol.

Le règlement complet et toutes les informations sont disponibles :

sur le site Web : www.cross-allonnes.com

sur Facebook : [Cross Le Maine Libre Allonnes Sarthe](#)

Tout engagement vaut acceptation du présent règlement.

REGLEMENT

Engagements / Inscriptions avant le 12 novembre.



L'engagement aux différentes courses est **GRATUIT** sauf pour

● **le 10 km Maine Libre** (samedi 22/11)

Toutefois dans le cadre des opérations solidaires mises en place par l'organisation, chaque participant peut faire un don qui sera entièrement reversé aux associations bénéficiaires.

L'engagement à la course du 10 km Le Maine Libre le samedi 22 novembre est de

- 4 euros pour les licenciés FFA
- 6 euros pour les non-licenciés FFA

Après le 1^{er} novembre, l'engagement à la course sera de 10 euros

ENGAGEMENTS LIMITE A 5 000 PARTICIPANTS

→ **Informations et inscriptions :**

www.cross-allonnes.com

Facebook : [10 km Le Maine Libre](#) → KLIKEGO (plateforme d'inscription)

● **le 5 km solidaire** (dimanche 23/11) **au profit d'association de soutien aux personnes atteintes de cancer.**

L'engagement à la course du 5 km solidaire le

- 4 euros pour les licenciés FFA
- 6 euros pour les non-licenciés FFA

Après le 1^{er} novembre, l'engagement à la course sera de 10 euros

→ **Informations et inscriptions :**

www.cross-allonnes.com → KLIKEGO (plateforme d'inscription)



Pour toutes les autres courses y compris le Bol d'Air des Familles

Les engagements sont à faire, avec précision des catégories et numéro de la course :

- via le site internet www.cross-allonnes.com
- par courrier adressé à PATRICE BRILLOUET – 67 chemin des Hautes Huaudières – 72210 Roëzé sur Sarthe
ou Mail : crossallonnes.sarthe72@gmail.com (06.07.81.03.82)

Avec précision des catégories et numéro de la course

Programme détaillé sur le site

REGLEMENT

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Licence et certificat médical "Parcours Prévention Santé" pour toutes courses y compris 10km et 5km (sauf Bol d'Air des Familles : aucune formalité).

Le Bol d'Air des familles est gratuit et ouvert à toutes et tous sans conditions d'âge, pas de formalités. L'épreuve est support d'action solidaire au profit d'associations de handicap

➤ Pour les personnes majeures au jour de l'évènement :

- d'une licence sportive « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise », « Athlé running » ou « PASS EVENT J'aime courir » **délivrée par la FFA** en cours de validité à la date de l'évènement portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition.
- **ou** d'un QR Code PPS, datant **de moins de 3 mois** à la date de l'évènement et accessible sur le lien suivant :

<https://pps.athle.fr>



Les détenteurs de licence étrangère, même s'il s'agit d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics, doivent obligatoirement fournir un certificat médical ou un QR Code PPS remplissant les conditions listées ci-dessus.

➤ Pour les personnes mineures au jour de l'évènement :

- d'une licence sportive « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise », « Athlé running » ou « PASS EVENT J'aime courir » **délivrée par la FFA** en cours de validité à la date de l'évènement portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition,
- **ou**, du questionnaire accessible sur le site dûment rempli, à la condition que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative : Questionnaire santé mineurs
- **ou**, de l'attestation parentale accessible sur le site au lien suivant : Attestation mineurs

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation».

REGLEMENT

RETRAIT DES DOSSARDS

- **POUR TOUTES LES COURSES (sauf 5 km et 10 km)**
Plaine de Chaoué
Dimanche à partir de 8h30
Se munir d'épingles
- **POUR LE 5 KM**
Informations sur le site internet www.cross-allonnes.com ou [Facebook Cross Le Maine Libre Allonnes Sarthe](#)
- **POUR LE 10 KM**
Informations sur Facebook 10 km Le Maine Libre

RECOMPENSES

Coupes individuelles remises aux 3 premiers au podium après l'arrivée des courses sauf pour la Balade des Minots (course sans classement : médailles pour tous les participants)

Grilles individuelles réservées aux licenciés (ées) FFA
dans les courses AS FEMMES et AS HOMMES (classement scratch).

Grilles par équipes dans les courses
AS FEMMES (classement sur 3) et
AS HOMMES (classement sur 3).

Grilles spécifiques pour les clubs de l'Interrégion Centre Atlantique et Bretagne Normandie.

Primes adressées aux athlètes ou aux clubs après le résultat des contrôles anti-dopage (généralement courant janvier)

DEDOMMAGEMENT CLUBS

Pour répondre aux préoccupations des clubs, un dédommagement des clubs est attribué aux clubs extérieurs au département :

- 0,60€ par km (aller-retour) pour 35 arrivants minimum
- 0,40€ par km (aller-retour) de 25 à 34 arrivants
- 0,20€ par km (aller-retour) de 15 à 24 arrivants

Les remboursements seront adressés aux clubs dans un délai de 30 jours

Nom du contact club à transmettre à Édith LEBLANC (trésorière)

edithballion@gmail.com - 06.83.52.55.13

REGLEMENT

DROIT A L'IMAGE

La participation à la manifestation vaut acceptation du règlement et autorise l'organisation à utiliser pour sa promotion, les enregistrements photos et vidéos pris lors de la manifestation.

RENSEIGNEMENTS

Sites:

- www.cross-allonnes.com
- [Facebook : Cross Le Maine Libre Allonnes Sarthe](#)

Philippe LEBOUCHER : ph.leboucher@wanadoo.fr - 06.88.18.27.63

Patrice BRILLOUET : crossallonnes.sarthe72@gmail.com - 06.07.81.03.82

INFORMATIONS UTILES

Stationnement

Il est conseillé aux athlètes et au public de privilégier les stationnements :

- Place Nelson Mandela (Mail) Face à la Mairie à 300m du parcours
- Centre Leclerc d'Allonnes (voitures et cars) à 400m du parcours
- Zone Industrielle Sud à 300m du parcours (accès par la passerelle au-dessus de la Sarthe)

Le stationnement à proximité du parcours est réservé aux habitants (arrêté municipal)

- Un parc vélo est prévu à l'entrée du site

Restauration

Plusieurs points de restauration et buvettes sont à votre disposition sur le terrain (tickets pour la restauration à prendre à la Caisse Centrale située près des stands)

Possibilité de paiement par carte bancaire.

**PROGRAMME
HORAIRE ET DISTANCES DES ÉPREUVES
VOIR SUR LE SITE**

www.cross-allonnes.com



PARTENAIRES



Avec le soutien et l'aide de



41 avenue Louis Cordelet
72000 LE MANS



Earl La
DROUERIE
Mr VIOT



MULSANNE

